

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Attribution du marché
de travaux pour la
réhabilitation du Centre
d'Art Contemporain
(CAC) « le Creux de
l'Enfer » - lot 10
Chappe/revêtement de
sol et lot 11 ascenseur**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa
CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric
BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP Farida LAID, Bernard DUNIAT, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux
;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - LOT 10 CHAPPE/REVETEMENT DE SOL ET LOT 11 ASCENSEUR

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°40 du 8 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de réhabilitation du centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer »,
- **Vu** la délibération n°28 du 20 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots 1,2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14 du marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'art contemporain,
- **Vu** l'avis de la Commission des marchés en procédure adaptée du 13 octobre 2023.

- **Considérant** que lors de sa réunion du 20 septembre 2020 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des lots suivants :
 - Lot 1 – Echafaudages : entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 34 438.78 euros HT,
 - Lot 2 - Curage/Gros Œuvre : entreprise SORAMA pour un montant de 399 331,89 euros HT,
 - Lot 3 - Etanchéité/Zinguerie : entreprise ETANCHEA pour un montant de 95 777,21 euros HT,
 - Lot 5 - Ravalement de façades : entreprise DEMARS pour un montant de 236 398.40 euros HT,
 - Lot 6 - Menuiseries extérieures acier : entreprise POL AGRET pour un montant de 523 657,00 euros HT,
 - Lot 7 - Serrurerie : entreprise ACC pour un montant de 211 119,40 euros HT
 - Lot 8 - Menuiseries intérieures : entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 27 525.95 euros HT,
 - Lot 9 - Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture : entreprise PERETTI pour un montant de 121 554,09 euros HT,
 - Lot 13 – Electricité : entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant de 108 530.76 euros HT,
 - Lot 14 - Chauffage/Ventilation/Plomberie sanitaire : entreprise THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) pour un montant de 191 684 euros HT.

- **Considérant** que le lot 10 – Chappe / Revêtements de sol a été déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre lors de la consultation, il a donc été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique,
- **Considérant** que la maîtrise d'ouvrage a dû demander des précisions complémentaires aux candidats concernant leur offre sur le lot 11 – Ascenseur,
- **Considérant** que lors de sa réunion du 13 octobre 2023, la Commission des marchés en procédure adaptée a donné un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises suivantes, conformément au rapport d'analyse des offres :
 - Lot 10 - Chape et revêtements de sol : entreprise PERETTI (43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE) pour un montant de 42 912.47 euros HT,
 - Lot 11 : Ascenseur : entreprise ORONA pour un montant de 73 000 euros HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Attribue** les lots suivants :
 - Lot 10 : Chappe/Revêtement de sol : entreprise PERETTI (43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE) pour un montant de 42 912.47 euros HT ;
 - Lot 11 : Ascenseur : entreprise ORONA pour un montant de 73 000 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

le Maire,



Stéphane RODIER